

DEMANDE D'INSCRIPTION

EXAMEN PROFESSIONNEL DE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES GREFFIERS
DES SERVICES JUDICIAIRES AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Session du 3 février 2026

Avertissement

Les pièces justificatives ne seront demandées qu'aux candidats déclarés <u>admissibles</u> à l'issue de l'épreuve écrite. S'il apparaît, au vu de ces pièces justificatives que les renseignements fournis sont inexacts, le bénéfice d'une éventuelle nomination sera perdu.

Écrire très lisiblement et en lettres MAJUSCULES.

Cocher la ou les cases correspondant à votre situation

ÉPREUVE ÉCRITE ADMISSIBILITÉ

Durée: 3 heures; coefficient 4

L'épreuve écrite d'admissibilité comporte une ou plusieurs mises en situations professionnelles portant sur la procédure civile et prud'homale ou la procédure pénale, au choix du candidat après communication des sujets.

ÉTAT CIVIL			
☐ Monsieur	☐ Madame		
Votre nom de naissance :			
	i		
Votre nom d'usage :			
Votre prénom :			
Vos autres prénoms (séparés	par une virgule) :		
Votre date de naissance	المالية المالية	/MM/AAAA)	

Ville de naissance				
N° département ———				
DOM-COM ou pays étranger				
NATIONALITÉ				
Êtes-vous français actuellement ? 🗖 oui 🗖 non				
Si non, précisez votre nationalité :				
Êtes-vous en instance d'acquisition de la nationalité française ? ☐ oui ☐ non				
Si vous êtes en instance d'acquisition de la nationalité française, vous pouvez vous inscrire mais vous devrez avoir acquis la nationalité française au plus tard à la date de l'épreuve écrite soit au mardi 3 février 2026.				
COORDONNÉES PERSONNELLES				
Les courriers du service administratif régional compétent (convocation à l'épreuve écrite) et du bureau RHG4 (convocation à l'épreuve orale) seront envoyés à cette adresse. Votre adresse :				
Rue, avenue Code postal: Pays:				
Vos coordonnées téléphoniques				
Domicile: ————————————————————————————————————				
Votre adresse électronique :				
SITUATION PERSONNELLE				
Etes-vous travailleur handicapé ? □ oui □ non				
Souhaitez-vous bénéficier d'un aménagement d'épreuves ? ☐ oui ☐ non				
Joindre <u>obligatoirement</u> la requête en aménagement dûment complétée en annexe 6 et signée ainsi que le certificat médical en annexe 6 complété par un médecin agréé par l'administration ou un médecin de service hospitalier, déterminant les conditions particulières d'installation, de temps et/ou d'assistance nécessaires (exemples : tiers temps supplémentaire, sujets en braille ou agrandi, etc.)				

Le certificat médical doit avoir été établi moins de six mois avant le déroulement des épreuves et être adressé au bureau RHG4 au plus tard le mardi 13 janvier 2026.

SITUATION ADMINISTRATIVE				
Adjoint administratif du ministère de la justice relevant :				
 de la direction des services judiciaires, de la direction de l'administration pénitentiaire, de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse, du secrétariat général, autre (précisez) : 				
Quel est votre grade actuel?				
Quel est votre emploi actuel ?				
Dans quel service/établissement/juridiction êtes-vous employé(e) ?				
Précisez l'adresse de ce service/établissement ou cette juridiction :				
Rue, avenue:				
Code postal : Commune : Pays :				
Attention : les candidats à cet examen professionnel doivent obligatoirement faire établir par leu administration un état de leurs services.				

L'administration demandera les pièces justificatives aux candidats admissibles et procédera, à l'issue de la publication de la liste des candidats admis, à l'examen des dossiers de candidature.

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier l'expérience professionnelle du candidat, ses qualités personnelles, ses motivations et ses aptitudes à exercer les fonctions de greffier. Pour conduire cet entretien qui débute par un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (dossier RAEP).

Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux connaissances administratives générales, à l'environnement professionnel, aux fonctions exercées ainsi que des situations pratiques.

Le dossier R.A.E.P. est établi préalablement par le candidat en vue de l'épreuve orale d'admission.

<u>En cas d'admissibilité, ce dossier doit être déposé par le candidat</u> sur la plateforme en ligne dédiée via le lien internet figurant sur la convocation de l'épreuve orale **au plus tard le 5 mai 2026 à 17 heures** date impérative. Un exemplaire imprimé devra être remis par le candidat au pôle des recrutements du bureau des recrutements et de la formation (bureau RHG4) le jour de l'épreuve d'admission.

En cas d'impossibilité de déposer le dossier R.A.E.P. sur la plateforme en ligne dédiée, les candidats conservent la possibilité d'envoyer leur dossier R.A.E.P. par voie postale au plus tard le 5 mai 2026, date impérative, le cachet de la Poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Ministère de la justice
Direction des services judiciaires
Sous-direction des ressources humaines des greffes
Bureau RHG4 - Pôle des recrutements
13 place Vendôme
75042 Paris cedex 01

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Avez-vous suivi une préparation spécifique à cet examen professionnel ? □ oui □ non				
Quel est votre diplôme le plus élevé ?				
☐ BEP, CAP, BEPC	☐ Dérogation de diplôme (3 enfants)			
□ BAC,	☐ Commission de recevabilité			
☐ BAC +2	(demande d'équivalence)			
□ BAC +3	☐ Sans diplôme			
□ BAC +4	☐ Autre :			
☐ BAC +5 et plus				
CHOIX DU	CENTRE D'EXAMEN			
Cochez la cour d'appel de votre choix dans le res	sort de laquelle vous passerez l'épreuve écrite :			
☐ Cour d'appel d'Agen	□ Cour d'appel de Montpellier			
□ Cour d'appel d'Aix-en-Provence	□ Cour d'appel de Nancy			
☐ Cour d'appel d'Amiens	□ Cour d'appel de Nîmes			
□ Cour d'appel d'Angers	□ Cour d'appel de Nouméa			
□ Cour d'appel de Basse-Terre	□ Cour d'appel de Orléans			
□ Cour d'appel de Bastia	□ Cour d'appel de Papeete			
□ Cour d'appel de Besançon	□ Cour d'appel de Paris			
□ Cour d'appel de Bordeaux	□ Cour d'appel de Pau			
□ Cour d'appel de Bourges	☐ Cour d'appel de Poitiers			
□ Cour d'appel de Caen	□ Cour d'appel de Reims			
□ Cour d'appel de Cayenne	□ Cour d'appel de Rennes			
□ Cour d'appel de Chambery	□ Cour d'appel de Riom			
□ Cour d'appel de Colmar	□ Cour d'appel de Rouen			
☐ Cour d'appel de Dijon	 □ Cour d'appel de Saint-Denis de la Réunion □ Chambre d'appel Mamoudzou 			
□ Cour d'appel de Douai	☐ Cour d'appel de Toulouse			
□ Cour d'appel de Fort-de-France	□ Cour d'appel de Versailles			
□ Cour d'appel de Grenoble	☐ Tribunal supérieur d'appel de Saint Pierre et			
□ Cour d'appel de Limoges	Miquelon			
□ Cour d'appel de Lyon	i inquoisi.			

□ Cour d'appel de Metz

DÉPÔT DE LA DEMANDE D'INSCRIPTION

La demande d'inscription dûment complétée doit être adressée au plus tard **le jeudi 18 décembre 2025**, le cachet de la Poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Ministère de la justice
Direction des services judiciaires
Sous-direction des ressources humaines des greffes
Bureau RHG4 – Pôle des recrutements
13 Place Vendôme
75042 Paris cedex 01

Fait à	, le
Signature (obligatoire pour la	validité de l'inscription) :